

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2016 - 64 du 29 février 2016  
portant nomination du président du Conseil supérieur  
de la liberté de communication

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions,  
l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la  
liberté de communication ;

Vu le décret n° 2016 - 63 du 29 février 2016 portant nomination  
des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication.

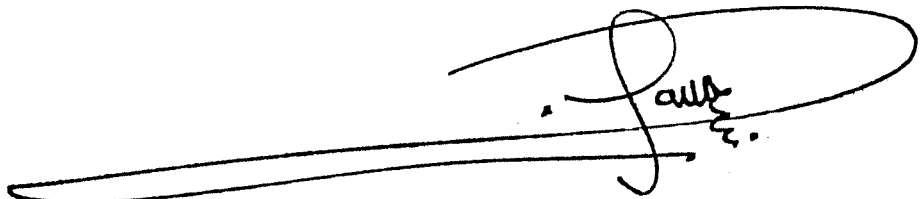
DECRETE :

Article premier : Monsieur Philippe MVOUO est nommé président du Conseil  
supérieur de la liberté de communication.

Article 2 : Monsieur Philippe MVOUO percevra les indemnités prévues par les  
textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la  
République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 29 février 2016



Denis SASSOU-N'GUESSO.-